

**9ème Congrès départemental de l'Union départementale
FORCE OUVRIERE des Syndicats de Salariés de la Loire-Atlantique**

14 et 15 février 1959

ETUDE COMPARATIVE DE L'AVANT-PROJET DE RAPPORT MORAL ET DU RAPPORT DÉFINITIF ADOPTÉ PAR LA C.A. LE 17 JANVIER 1959...

ENTREE EN MATIERE:

Le dernier Congrès de notre Union s'est tenu à NANTES les 14 et 15 avril 1956 c'est-à-dire il y aura bientôt trois ans.

Nos statuts (art. 21) prévoient que *l'U.D.F.O.*, tient un congrès tous les deux ans en principe au cours du premier semestre de l'année du Congrès Confédéral.

Notre Congrès Confédéral devait se tenir en 1958. La Commission Exécutive Confédérale, pour des raisons pratiques a reporté le congrès au premier semestre 1959.

Notre Commission Administrative de l'U.D. a estimé préférable de reporter également notre Congrès au premier semestre 1959.

Il est clair qu'il ne saurait être question de retracer en détail la vie de l'Union pendant les 3 années écoulées.

La COMMISSION ADMINISTRATIVE a au contraire, jugé nécessaire de dégager les grandes lignes de la vie de notre organisation.

Elle espère ainsi permettre aux Syndicats une information suffisante et de leur donner la possibilité de juger objectivement le travail qu'elle a effectué ou contrôlé.

VIE ADMINISTRATIVE DE L'U.D.:

La vie administrative de l'U.D. est étroitement conditionnée par: 1- le volume de nos ressources; 2- la possibilité pour chacun de nos militants non permanent d'apporter un concours bénévole à l'U.D.

Nous avons beaucoup épilogué sur le taux de la cotisation due par les Syndicats à l'Union.

Le dernier référendum a décidé, par 49 voix contre 8, de la porter à 40 Francs.

Disons simplement que si on la compare à celle due aux Fédérations d'Industries, on ne peut manquer d'être frappé par la disproportion existante.

Les intérêts des différentes catégories de salariés, sont, en dépit parfois des apparences, étroitement solidaires.

Ils ne peuvent être efficacement défendus que grâce au syndicalisme confédéré qui trouve son expression au travers des U.D. et de la Confédération.

Au même titre que les Fédérations d'Industrie, les U.D. et la C.G.T.F.O. (à qui on confie des tâches de plus en plus étendues) doivent avoir la possibilité de vivre.

Quoiqu'il en soit, la modicité de nos ressources constitue un handicap sérieux à la bonne marche de notre U.D.

La bonne volonté, l'improvisation, peuvent certes dans une certaine mesure pallier nos difficultés, masquer nos insuffisances.

Elles ne sauraient remplacer le travail qu'un "appareil" un peu plus étoffé pourrait réaliser.

En ce qui concerne la participation des militants à la vie de l'U.D. il nous faut constater qu'elle est très inégale et il serait souhaitable qu'une collaboration (pas seulement au travers des réunions périodiques de la C.A. ou du Bureau) plus étroite s'établisse entre le secrétariat de l'U.D. et les responsables de nos syndicats.

La C.A. de l'U.D. a parfaitement conscience des insuffisances dues en premier lieu à la faiblesse de notre appareil administratif.

Toutefois, elle croit devoir souligner que, face à des organisations concurrentes qui bénéficie des moyens matériels bien supérieurs aux nôtres (et sur l'origine desquelles il y aurait probablement beaucoup à dire), elle a su assurer la présence de notre organisation partout où cela était nécessaire (1).

La propagande a été assurée au maximum par la participation des militants de l'U.D. à de nombreuses assemblées générales et réunions d'information organisées par les syndicats.

Par ailleurs, dans le domaine de la propagande écrite, *L'Ouest-syndicaliste* est paru régulièrement et nous avons publié une édition spéciale P.T.T.

L'Union départementale a également édité, à la demande des syndicats, un certain nombre de bulletins d'information.

Tous ces efforts de propagande se sont concrétisés par la création de nouveaux syndicats, notamment: à Ancenis (papier-carton), Machecoul (bâtiment), Pornic (hospitaliers). Grâce à la création d'une section syndicale importante chez Cassegrain, nous avons pu redonner vie au *Syndicat général de l'Alimentation*.

RAPPORT AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS: (2)

Dans nos rapports avec les autres organisations l'U.D. a fait preuve de beaucoup de prudence, sans manifester une hostilité systématique à tous contacts rendus nécessaires par la conjoncture. C'est ainsi qu'en certaines circonstances, notamment à l'occasion des grands conflits sociaux, de la lutte contre les tentatives factieuses, de la lutte contre le chômage, nous avons eu des contacts avec les autres organisations syndicales du département.

Mention particulière doit être faite dans nos rapports avec la F.E.N. et le S.N.I. qui sont véritablement cordiaux.

La publication par la F.E.N.-F.O. d'un manifeste aux instituteurs a provoqué une certaine émotion à la section départementale du S.N.I. Cette émotion était déjà exploitée fort habilement par les communistes adhérant au S.N.I. qui tendaient à présenter notre organisation comme une ennemie systématique de la F.E.N.

Notre Camarade MARTIN a convoqué le secrétaire général de l'U.D. pour lui demander de préciser sa position à cet égard.

Notre Camarade HEBERT a fait la mise au point ci-dessous qui a été intégralement reproduite par le bulletin mensuel du Syndicat des Instituteurs de Loire-Atlantique (numéro de janvier).

DECLARATION DU CAMARADE HEBERT CONCERNANT LES RELATIONS ENTRE F.O. & S.N.I.:

1- Le problème n'a pas été abordé sur le plan départemental.

2- L'U.D.F.O. en tout état de cause est solidaire de la F.E.N. en face des attaques gouvernementales dont elle est l'objet.

3- Notre Camarade HEBERT est contre le débauchage individuel des adhérents de la F.E.N. au profit d'une F.E.N.-P.O.

4- Notre Camarade HEBERT considère que la position d'autonomie rend la F.E.N. plus vulnérable et serait partisan de pourparlers en vue d'étudier les conditions qui permettraient à la F.E.N. de se confédérer.

CONFLITS SOCIAUX:

Chaque fois que des conflits sociaux ont eu lieu, notre U.D. est intervenue pour apporter son appui à nos syndicats et aider à la solution des conflits.

Ce fut notamment le cas en 1957 lors des Grèves de Saint-Nazaire où les responsables de notre Union, en liaison avec les responsables du syndicat des Métaux et de notre U.L. de Saint Nazaire, sont intervenus pour trouver une solution au conflit.

Notre U.D. était également présente aux obsèques de MARQUET, et a contribué à empêcher que celle-ci ne soit utilisée à des fins partisans par la C.G.T.

Rappelons également que notre U.D. a pris une part active à la discussion d'Accords de Salaires

(1) Les quatre paragraphes suivants de cette section ne figuraient pas dans l'avant-projet; ils apparaissent dans le rapport définitif.

(2) Cette section ne figure pas dans l'avant-projet, seulement dans le rapport définitif.

dans différentes branches d'industrie (Alimentation, Bâtiment, Charbonnage, Papier-Carton, Artisans ruraux, etc...).

CONFLITS INDIVIDUELS:

Notre U.D, a représenté ou assisté de nombreux salariés devant des Juges de Paix ou le Conseil des Pud'hommes de Nantes.

Récemment, une affaire importante susceptible de faire jurisprudence a pu être gagnée malgré les moyens mis en oeuvre par notre adversaire (Assurance-vie "*La Foncière populaire*").

PRÉSENCE DANS LES ORGANISMES SOCIAUX:

Notre U.D. est présente partout où les intérêt des travailleurs doivent être défendus.

Différentes Commissions des Caisses de Sécurité Sociale (Commissions dépendant de la Direction Départementale de la Main d'Oeuvre) comptent un ou plusieurs représentants de notre Union.

L'année 1958 et le début de 1959 aura vu la mise en place de Caisses de Retraite Complémentaire et d'un système de garantie Chômage.

Dans les deux cas, notre U.D. a pris une part active aux discussions qui ont abouti à la Constitution de ces Organismes.

A la C.I.P.S. ce sont nos Camarades GOUDY et HEBERT qui représentent notre Organisation.

Un Comité d'Expansion Economique Loire-Atlantique Vendée a également été créé. Notre Organisation participe à ses travaux par l'intermédiaire des Camarades GOUDY et HEBERT (3).

Toutes ces activités exigeraient pour être menées à bonne fin, la mise en place de commissions spécialisées.

La prochaine C.A. aura à se pencher sérieusement sur le problème de la constitution et du fonctionnement de telles commissions.

LE 13 MAI ET SES SUITES:

Tout le monde connaît les événements du 13 mai et leurs conséquences (4).

Née de la poursuite de la guerre d'Algérie et des pouvoirs exorbitants confiés aux Militaires (que notre C.A. de l'U.D, avait d'ailleurs dénoncés à l'occasion de l'Affaire de SAKHIET), l'émeute d'Alger ouvrait la crise de régime qui devait aboutir à la mort sans gloire de la IVème République.

Les factieux, exploitant le mécontentement populaire, sont ainsi parvenus partiellement à leurs fins.

Il faut reconnaître que dans la période comprise entre le 13 mai et l'investiture de DE GAULLE un grand nombre d'ouvriers semblent avoir nourri des illusions.

En ce qui concerne les militants, il furent quasi-unanimes pour apprécier comme il convenait le coup de force d'Alger et sur la nécessité d'organiser la riposte.

Celle-ci eut lieu sous la forme de manifestations diverses.

Conformément à notre ligne traditionnelle, nous avons veillé à ce que ces manifestations demeurent sous le contrôle exclusif des organisations syndicales.

Nos efforts furent vains, et la crise politique s'est soldée par un appel au Général de GAULLE et un changement profond dans nos institutions politiques.

C'est dans ces conditions que le peuple français fut appelé à approuver une nouvelle constitution.

Le mouvement syndical devait-il ou non intervenir?

Des camarades pensaient (5) que le projet constitutionnel ouvrait la voie à un régime autoritaire, mettant en danger les conditions de vie des travailleurs, voire même leurs libertés essentielles.

(3) Les deux paragraphes suivants de cette section ne figuraient pas dans l'avant-projet; ils apparaissent dans le rapport définitif.

(4) L'avant-projet dit ses *suites* en place de *leurs conséquences*.

(5) Dans l'avant-projet, le début de cette phrase est: *Nous étions quelques-uns à penser*.

D'autres au contraire pensaient que le projet constitutionnel n'était pas un danger en soi, tout dépendait des hommes qui seraient chargés d'appliquer la nouvelle constitution (6).

En tout état de cause, devant une opinion publique mal informée, désorientée, prête à tous les abandons,

Devant des adhérents très divisés il a semblé sage à votre C.A. de ne pas intervenir directement.

Toutefois ces problèmes ont été débattus au sein de la C.A. et il avait été expressément convenu que si chaque militant se devait de ne pas engager l'organisation, il conservait, en tant que citoyen, le droit (voir même le devoir) de faire connaître publiquement sa position sur le projet constitutionnel.

Votre C.A. a fait l'impossible pour éviter des heurts entre adhérents d'une même organisation, qui ont quelle que soit leur option politique, le désir de conserver à la classe ouvrière ses possibilités d'intervention et de maintenir intégralement l'indépendance de notre mouvement syndical.

LIAISON AVEC LA C.G.T.F.O.:

Notre Union participe à la vie Confédérale par le truchement du Comité Confédéral National, qui se réunit deux fois par an.

Disons que l'U.D. de Loire-Atlantique a pris une part constructive aux travaux du C.C.N.

Notamment à AMIENS et à SAINT BRIEUC où votre représentant participa directement à l'élaboration de ce qui demeure la position confédérale dans le règlement du conflit algérien: *Négociation sans préalable ni exclusive.*

Le représentant de l'U.D. de Loire-Atlantique devait également appuyer la position confédérale dans le refus de la politique d'austérité qui tendait à faire supporter aux travailleurs le prix de la politique coloniale des classes possédantes.

En dépit des divergences sur la tactique qui peuvent quelquefois nous opposer à ce qu'il est convenu d'appeler *"la majorité confédérale"*, il est réconfortant de constater la facilité avec laquelle il a été possible de définir des positions communes dès qu'il s'est agi de solutions à apporter aux problèmes fondamentaux.

CONCLUSION:

Notre U.D. a, en dépit des difficultés de l'heure, augmenté le nombre de ses syndicats.

Son influence n'est contestée par personne.

La C.A. de l'U.D. estime avoir fait de son mieux pour maintenir et développer le syndicalisme FORCE OUVRIERE en Loire-Atlantique.

Certes, tout n'est pas parfait. Ce rapport moral notamment est très incomplet. Il doit cependant permettre à chaque syndicat de juger en toute connaissance de cause, l'action passée et permettre au Congrès de prendre ses décisions pour l'avenir.

(6) Cette phrase ne figure pas dans l'avant-projet; dans le rapport définitif, elle se substitue à celle-ci: *Les récentes mesures semblent, hélas, avoir confirmé au moins partiellement nos craintes.*